



# Le ministre britannique Kenneth Clarke en France pour avancer sur l'accord de libre-échange entre les Etats Unis et l'Union Européenne

3 juin 2013 (All day)

Kenneth Clarke a rencontré le 3 juin à Paris ses interlocuteurs au sein du gouvernement et de la Présidence de la République. Il était l'invité d'honneur d'un déjeuner organisé par l'Ambassade de Grande Bretagne en partenariat avec le Cercle des Européens.

Avocat de formation, député de 1970 à 2005, ancien secrétaire d'Etat à la Justice de David Cameron, Kenneth Clarke est actuellement chargé comme ministre du gouvernement Cameron du suivi des négociations sur l'accord de libre-échange UE/Etats-Unis.

 [img\\_0078.jpg](#) [1]

 [img\\_0089.jpg](#) [2]

Lors de ce repas auquel participait outre Noëlle Lenoir, des industriels des divers secteurs concernés, Kenneth Clarke a souligné l'importance attachée par le gouvernement britannique à la conclusion de l'accord de libre échange entre les Etats Unis et l'Union Européenne. Il a rappelé que face à l'échec des négociations du Doha Round dans le cadre de l'OMC, la seule façon de surmonter cette difficulté pour élargir les liens commerciaux entre l'Union européenne et ses partenaires américains était de conclure des accords bilatéraux.

A côté de l'accord UE/Canada en cours de négociation, et de l'accord UE/Japon, qui doit, rappelons le, commencer en 2011, l'accord avec les Etats-Unis revêt une importance toute particulière : du fait des liens culturels et politiques entre les deux continents bien sûr, mais également du fait de l'impact économique potentiel de l'ouverture des deux marchés. Les deux économies représentent près de la moitié de la production mondiale et 40% des échanges mondiaux. Les Etats-Unis sont aussi le premier investisseur étranger en France.

Aussi selon Sir Kenneth il est indispensable de ne pas retarder le lancement des négociations, prévu pour le 14 juin 2013, date à laquelle les Etats membres de l'UE devraient confier à la Commission un mandat précis de négociation. Rappelons en effet que la politique commerciale est de la compétence exclusive de l'UE et que les négociations seront donc conduites par Karel de Gucht, Commissaire au commerce. Pour une fois, l'Europe a la possibilité de parler d'une seule voix !

Parmi les pierres d'achoppement figure la question de l'exception culturelle, les Français

tenant à ce que les industries culturelles demeurent en dehors de l'accord. Les Britanniques, quant à eux, craignent qu'en demandant cette dérogation, les Français n'incitent les Américains à demander en contrepartie une exception pour les services financiers. Or avoir un meilleur accès aux marchés financiers américains est d'un fort intérêt pour la City.

Les milieux d'affaires de part et d'autre de la Manche sont généralement très favorables à un accord de libre-échange qui peut permettre d'ouvrir l'accès des entreprises européennes à des marchés publics aux Etats-Unis encore imparfaitement accessibles. D'une manière générale, les Etats membres de l'Europe sont tous conscients des avantages que pourrait générer une rationalisation des standards techniques des produits et services dont les échanges seraient ainsi accrus, au bénéfice de la croissance.

Mais les enjeux sont considérables et il faut rechercher un équilibre qui convienne aux deux parties. Dès lors, les négociations ne seront peut-être pas aussi rapides que souhaité par certains...

---

**Source URL:** <http://ceuropeens.org/rencontre/le-ministre-britannique-kenneth-clarke-en-france-pour-avancer-sur-l-accord-de-libre-echang>

**Links:**

[1] [http://ceuropeens.org/sites/default/files/img\\_0078.jpg](http://ceuropeens.org/sites/default/files/img_0078.jpg)

[2] [http://ceuropeens.org/sites/default/files/img\\_0089.jpg](http://ceuropeens.org/sites/default/files/img_0089.jpg)